



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GRÖLIER (secrétaire général de l'UIAAPP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Genthomme	Gaëlle	Adjoint administratif	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAfp-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
C. BROUARD BOZEC Y. NOREAU f. Clauh. H. KASINAY	Catherine Valerie farida Huseyin	Adjoint Adm. Princ. Adjoint Adm AMP	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
CSD CGT 51
15 Boulevard de la paix
51100 REIMS

Ou par mail :
CSD.GCT.51@GMAIL.FR



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

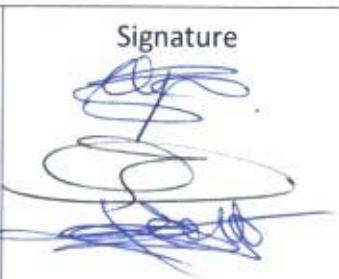
Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
GALLADEC AGNELOT DE PAVW	Julie Eliane Lucie	Agent administratif " " " Auxiliaire de l'encadrement	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
CSD CGT 51
15 Boulevard de la paix
51100 REIMS

Ou par mail :
CSD.GCT.51@GMAIL.FR



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
MATHIEU DAUBARD	Christelle Meuguette	Contractuelle Agent Patrimonial	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
CSD CGT 51
15 Boulevard de la paix
51100 REIMS

Ou par mail :
CSD.GCT.51@GMAIL.FR



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant.

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

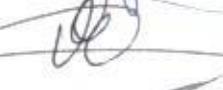
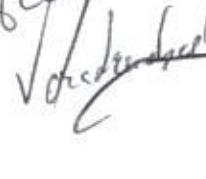
Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAfp-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Ressello	Nicolas	Adjoint technique	
astyn	Cindy	Adjoint technique	
HONORÉ	Alexandrine	Adjoint technique	
Bouillard	Mathilde	AT	
Thonot	Stephane	AT	
DAGIS	Régis	A-T-P	
PASSOS	Isabelle	A.T	
BERTRAND	CHRISTIAN	A-T-P	
A. Breau	Davide	AT	
Touffette	Slomie	contra actuelle	
comelli	malorie	Adjointe admin	

Nom	Prénom	Qualité	Signature
FRANC camus	Jordan Tanguy	AT	
BOURVIER THIERRY	PASCAL	AT	
DUFFENOM Monfours	Isabelle	TP	
François	JF	HT	
EVRAZIER	Téo	AT	
COJELLI	Jérôme	AT	
VANDENASSE	Philippe	AT	
	Nicolas	AM	

Pétition à renvoyer soit par courrier :
 Fédération CGT Des Services Publics
 263 rue de Paris – Case 547
 93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
MACATRAIT	JAMES	Adjoint technique	
LOUILLER	Elodie	Secrétaire de permanence	
MOUTTE	CELIEN	Adjoint technique	
Dricot	Adrien	Adjoint technique	
Stephan	Kevin	Adjoint Technique	
BAVEREL	VINCENT	Adjoint Technique	
HALATRAIT	Sylvie	Adjoint Administratif	
MAILLAU	Virginie	Adjoint du patrimoine	

Jonckery

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

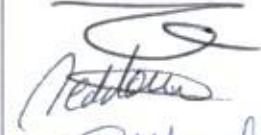
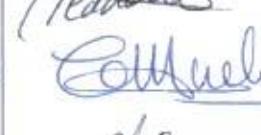
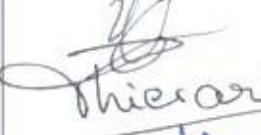
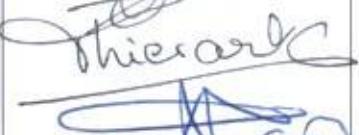
Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Poix	Emmanuel	Agt technique	
ITTA BAA	Fatihia	Agt technique	
BELTRAN	Stéphanie	Adm Administratif	
LOGEAAT	Sandrine	Agt technique	
JACQUEMINET	KEVIN	AGENT TECHNIQUE	
LORAILLER	Virginie	Agent Technique	
DEARVIN	Marie-Noëlle	Professeur des écols	
BROCHET	Florence	Agent technique	
Duceau	Emma	PE	
Mangard	Sandrine	Animateur	

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Lelaurin Neddeau MICHEL	Dorothee Nadège Charline	Directrice AESH professeur des écoles	  
Bennai'sit Thiéard QUENNESSON	ouria Cathy Corinne	AESH ATSEN Attaché SGDI	  

Pétition à renvoyer soit par courrier :
 Fédération CGT Des Services Publics
 263 rue de Paris – Case 547
 93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAAPP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Dauvin	Patrice	agent	
VOINCHET	Olivier	agent	
KERCUHOF	Jérémie	Responsable	
Bengzecra	Laurent	Responsable.	
Le Pong	Xavier	agent	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Additional information

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélevement du gîte de carence, les agents et de la Fonction publique sont donc mis à la retraite à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayens, alorsqu'au jour de l'assassinat de l'archevêque, il n'y avait pas encore lieu d'invoquer la loi sur les personnes en état d'aliénation mentale.

Alors que les arômes de mielde augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens du travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision révèle comme une double gifle opposée à toutes et toutes nos revendications.

Un régime adapté est mis à votre disposition en faveur de l'alégorium du jour de carence et pour assurer le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaria.

104

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
 - pour l'abrogation du jour de carence.

Présent au congrès : Sylviane MIGUET (coordonnatrice de la CSC-PP), Sylviane MIGUET (coordonnatrice de la CSC-PP), Christelle GILLET (coordinateur technique du CSC-PP) ; Eric FERRER (coordinateur technique du CSC-PP), Camille CHOCY (coordinateur technique du CSC-PP), Sébastien MARTINEZ (coordinateur technique du CSC-PP), Sébastien MARTINEZ (coordinateur technique du CSC-PP), Fabrice KESSEN (coordinateur technique du CSC-PP).

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Lege Nelly	Geneviève Dorsten	co-présidente action technique nouvelle technique action technique	<u>Nelly</u>
Velty	Laura	action technique	<u>Laura</u>
Darnois	Sonia	adjoint technique	<u>Sonia</u>
Henriquet	Yannick	acti tech	<u>Yannick</u>
Piaget-Bré	Richard	adjoint administratif	<u>Richard</u>
Vélez	Hélène	Président du conseil	<u>Hélène</u>
MATRAVIC	Christelle		<u>Christelle</u>



Solidaires
Fonction Publique



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRE (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
PERREIN	Hélène	Adjointe Adm.	
LEBREU	Magalié	RM	
André	Seb. Philippe	R.N.	
Manon	Karine	secrétaire	
Angélique	Dominic	2.C.S	
Hubert	Patricia	Adjointe Adm.	
FIFOWSKI	Alice	ASS	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
CSD CGT 51
15 Boulevard de la paix
51100 REIMS

Ou par mail :
CSD.GCT.51@GMAIL.FR



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
TAUREL	Lyse	ATSEN	
Royer	Norine	ATSEN	
RENAUD	Séverine	ATSEN	
HAINE	Emilie	ATSEN	
MOUSSOUR	Sophie	AESH	
Champion	Dorid	Accompagnante Bus	
CHER	Sandrine	Animatrice	
Malaguen	Sylvie	Agent	
VIGNERON	Elodie	Agent	
Maigelet	Madeline	Agent	
LAGRUTTA	Christina	Agent	
BATIMERI	Hayat	Agent d'animation	
Monsuy	Alain	Agent	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAfp-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
MALNOU Pédiatre	Marguerite Mourre	Immatriculée Adjointe administrative	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

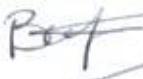
Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
BRUYNEZ	Céline	ATSEN	
Jacquet	Aurore	ATSEN	
FAJE	Emilie	Agent technique territorial	
KOSCIELNY	Naïtalié	secrétaire générale	
BARTHÉ	Sandrine	Adjoint·e Admin.	
BOISSEAU	Benoit	Adjoint principal	
DAUGU	Philippe	adjoint 2ème	
Domingos	Clément	adjoint territorial	
Steinmetz	David	Agent Technique 2ème classe	

Nom	Prénom	Qualité	Signature
NIZET Boyer BRZYCZY Ludovic DEPANNEES	Delphine Philippe Ludovic Fabien	Rédactrice Ayant le temps agent technique Technicien	   

Pétition à renvoyer soit par courrier :
 CSD CGT 51
 15 Boulevard de la paix
 51100 REIMS

Ou par mail :
CSD.GCT.51@GMAIL.FR



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre. Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAAPP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Christelle SIMÉON DERUE	Mylène NICOL	agent territorial agent clinique	Mylène NICOL

Nom	Prénom	Qualité	Signature
-----	--------	---------	-----------

Pétition à renvoyer soit par courrier :
CSD CGT 51
15 Boulevard de la paix
51100 REIMS

Ou par mail :
CSD.GCT.51@GMAIL.FR



Solidaires
Fonction Publique



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

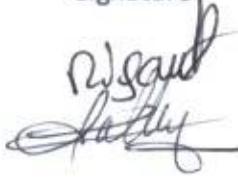
Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAfp-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
RIGAULT MATKOVCIK	Sabrina Christelle	Secrétaire Secrétaire	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
CSD CGT 51
15 Boulevard de la paix
51100 REIMS

Ou par mail :
CSD.GCT.51@GMAIL.FR



Solidaires
Fonction Publique



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

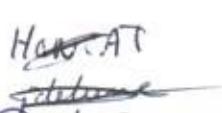
Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
HONAT DETIENTINE	YANN Judith	Agent technique Adjointe admin	
RAACH	Alicia	Secrétaire de mairie	
NENIS	Télorie	Secrétaire mairie	
ROULEAU	Nanou	Secrétaire de mairie	
MONGROUE Genson	Jenny Jimmy	Agent du patrimoine Agent de maîtrise	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
CSD CGT 51
15 Boulevard de la paix
51100 REIMS

Ou par mail :
CSD.GCT.51@GMAIL.FR



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant.

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

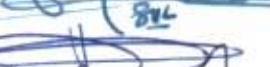
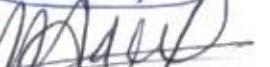
Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAfp-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
NIZET	Carole	AN.P. 2ème C	
ESCOBAR	Céline	AN.P. 2ème C	
Boucaud Tony	Delphine		
Bonnet	océane		
Chichot	Kenobi		
UECUE	Natacha	ATSEM Référante	
COLLARD	Francine	Accompagnatrice	
PERJEAN	Kelly	Conductrice	
COUVELIER	Roselyne	Productrice	

Nom	Prénom	Qualité	Signature
AGASSANT	Frédéric	Adj adm. 1 ^{ère} cl.	
DANNE	Ségolène	Régisseur scolaire	
Roser PONCON	Mariame	Charge Administratif	
BATOUCHE	SONIA	Responsable Transport	
" MAIER	Sophie	Responsable FSEAC	
Hrynak - Laumond	Sophie	ETAPS	
SOMIER	Victorien		
TAUREY	Béa	Agent FSEAC	
TERRIER	Christophe	ETAPS	

Pétition à renvoyer soit par courrier :
 Fédération CGT Des Services Publics
 263 rue de Paris – Case 547
 93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Solidaires
Fonction Publique



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure **imposée** par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRE (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

	Nom	Prénom	Qualité	Signature
1	Bonvallet	jeremy	Adjoint Technique	
2	Delvincourt	Beno	adjoint Technique	
3	NIRET	Dominique	DST adjoint	
	RESLINGER	STEPHANE	adjoint Technique	
	DERDINGER	Christophe	adjoint Technique	
	DEBES	Wilfried	Agent de Maitrise	
	JACERON	Patrice	Agent de maitrise	
	Guichard	jean claudie	adjoint Technique	
	Teranti Yann	Ly-y	Adjoint Technique	
	VERON	JULIEN	Adjoint Technique	

.../...

Nom	Prénom	Qualité	Signature
LANTENOIS	Thiessen	Adjoint technique	

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Solidaires
Fonction Publique



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

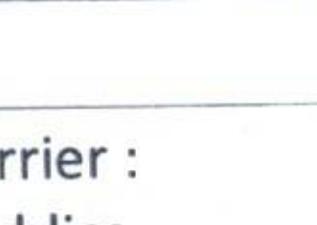
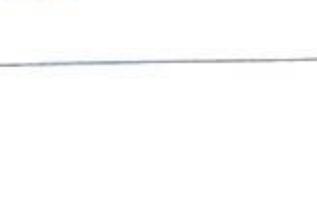
Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAfp-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
CAIN	Véronique	Agent administratif	
TRÉBUQUET	Elona	Directrice péri scolaire	
HENRY	Emiliana	Service des eaux	
JAILLARD-ARIEZ	Séleïne		
KARSENTY	Romain	Adjoint administratif	
MOUM	Diane	Adjoint principal	
DUPLESSIER	Lucas	Adjoint administratif	
LEMPÉREUR	Aurélie	Chargé de communication	
MARTINELLI	Laëtitia	Service des eaux	
SCHMID	Nathalie	Agent administratif	
CHATIRON	Céline	Adjoint administratif	

Nom	Prénom	Qualité	Signature
JEUNET	Thibault	DRH	
DECOSTER D	Léonie	Agent administratif	
DECOSTER G	Jeanne	Agent administratif	
Boullade	apholie	DRH	
GEERAERTS	Sandrine	Agent administratif	
ROUANCOEUR	Philippe	Agent d'entretien	
LAGIRARDÉ	Virginie	Directrice école	
DE BOODER	Carole	Agent Territorial	
HÉBERT	Anne	Adjt Adolphe Poppel	

Pétition à renvoyer soit par courrier :
 Fédération CGT Des Services Publics
 263 rue de Paris – Case 547
 93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Solidaires
Fonction Publique



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIA FP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
Bleé L'icelle MOULHONT	Caroline Sandrine Catherine	Agent permanent Agent précaire O.T.A.P.S	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant.

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAPP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
MICHAUDET	Guyline	adjointe administratif	Richard

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

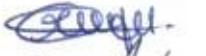
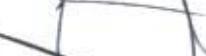
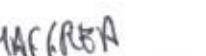
Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAPP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
DOUET STAEGLÉ	Flouca Aline	Adjoint·e d'accueil, chargée de Relation usagers	
Grenier	Fanny	animatrice	
LESARIE	Isaïe	finances	
BATONNET	Karine	FINANCES	
PROVIGNON	Aurore	FINANCES	
MANUS	Rachel	finances	
CARRÉ	Katia	Finances	
NEURY	Sacqueline	Finances	
BUZEK	Florimène	Communication	
Fachinetti	Sonia	général	
GUIGNARD	Clémence	Déchets	

Nom	Prénom	Qualité	Signature
HARVEST LANGLOIS JUDEAUX GRAL MAHOUDEAUX	Stéphanie Romuald Vincent Laura Célia	Responsable des données Déchets- charge d'opérations chargé Opération chargé Minier	    
É. FEUW A. DORINGUES	Émmanuel Alexandrine	Responsable transition écologique D SI Technicien Info	  
MAFFRE GODART ROCHER	Alessis Thierry Sandrine	Technicien info DSI Adjt Gestionnaire SIG	  

Pétition à renvoyer soit par courrier :
 Fédération CGT Des Services Publics
 263 rue de Paris – Case 547
 93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAPP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
nicc	Sony		
LÉDOUX	FREDERIC		
Doyen	Cindy		
Hedoin	Hugo		

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr



Ici pour la version en ligne

Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent·e est invité·e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,
- pour l'abrogation du jour de carence.

Premier·es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAPP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature
LAFLOTTE	CELINE	Adjointe administrative	

Nom	Prénom	Qualité	Signature

Pétition à renvoyer soit par courrier :
Fédération CGT Des Services Publics
263 rue de Paris – Case 547
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail :
performancefederale@fdsp.cgt.fr